

2015 « Année difficile » : Pour qui ?

Notre PDG a tenu à nous adresser un message de fin d'année par le biais d'une vidéo diffusée dans les services avant les congés. A cette occasion, il a souligné le fait que l'année 2015 serait difficile.

Il nous a aussi demandé de rester concentrés sur le travail à faire. Sous-entendu la mise en place de son plan de retour dans la course aux profits.

Comment y parvenir ?

Sur le dos des salariés, avec :

- Un probable gel des salaires pour 2015.
- Toujours plus de flexibilité.
- L'augmentation de la productivité horaire.
- La suppression de nombreux acquis sociaux.
- Le maintien des contrats précaires.
- Le fractionnement des congés d'été.

Beaucoup de gens disent « PSA va mal » mais en fait ce sont les conditions de travail des salariés qui se dégradent.

Les samedis obligatoires de retour

Les salariés font les frais de la politique de zéro stock en fin d'année. Après avoir chômé en novembre et décembre, la direction nous oblige à venir 6 jours par semaine pour remonter le niveau de stock.

Le comble est atteint avec le système 2 qui chôme les 05 et 06 janvier, et travaille les samedis 10 et 17. Là encore, les usines de moteurs ont chômé pour n'avoir aucun en-cours, et il faut 3 jours pour remplir le tuyau !

	Date	SYST. 1			SYST. 2		EMB		
		A	B	N	A	B	A	B	N
-	Lundi 5				H-	H-	H-	H-	H-
	Mardi 6				***		H-	H-	H-
	Samedi 10					H+			
	Samedi 17	H+			H+				
-	Samedi 24		H+						
	Dimanche 1			H+					
	Samedi 7		H+						
	Samedi 14	H+							
	Dimanche 15			H+					
-	Samedi 21		H+						
	Dimanche 1/3			H+					

Mardi 06 janvier, le système 2 sera en H- à l'exception des salariés du Ferrage TB qui reprendra à 05h21 et de peinture TA qui travailleront l'après-midi pour la reconstitution des encours.

Les dimanches aussi

La direction a programmé 3 dimanches en volontariat pour la demi-équipe de nuit du système 1.

Certes, les salariés seront contents de pouvoir mettre un peu de beurre dans les épinards, mais à quel prix ? Les conditions de travail de nuit sont encore plus mauvaises qu'en doublage et au bout du compte les salariés de nuit sont épuisés.

Comme cette équipe est composée de 60% d'intérimaires et que les avenants aux contrats de nuit sont renouvelés tous les 3 mois pour les CDI, le volontariat est malmené car, nombreux sont ceux qui n'osent pas dire non.

Pour pallier à ce phénomène, la CGT revendique la hausse des salaires, des embauches en CDI et la mise en place d'une équipe complète de nuit.

Agenda social

Nouvelle mandature CE

Le jeudi 08 janvier : réunion de mise en place du nouveau C.E suite aux dernières élections.

A cette occasion les élus devront voter pour :

- Les différents postes à l'intérieur du *bureau du C.E* (organe interne l'aidant à fonctionner).
- Les futurs membres de Sochaux au Comité Central d'Entreprise (CCE).
- Les membres des Commissions du C.E.

Compte-tenu des 45% de voix que les salariés nous ont confiées, la CGT présentera des candidats à chacun de ces postes.

Congés 2015

Le vendredi 09 janvier : première réunion sur les congés 2015 à Sochaux.

La position de la CGT reste inchangée, nous demandons à ce que chacun puisse bénéficier de 4 semaines de congés consécutives.

Nous sommes néanmoins favorables à ce que la direction fasse appel à des volontaires qui souhaiteraient travailler pendant les congés. Ainsi, comme en 2014, les salariés ayant travaillé pendant cette période, pourront prendre leurs congés restants quand ils le souhaitent. A suivre...

Négociations Salariales

Lemardi 27 janvier : 1^{ère} réunion sur les salaires.

Pour la CGT, les bons résultats économiques de l'année 2014 doivent permettre le déblocage immédiat des salaires avec une augmentation générale forte et uniforme.

L'absence d'augmentation de ces dernières années ainsi que la suppression de nombreux avantages et primes prévues dans le NCS a gravement amputé notre pouvoir d'achat.

La volonté du PDG de PCA de baisser le coût de la main d'œuvre par véhicule produit, nous fait craindre pour la suite.



Loi « Macron »

C'est le ministre de l'économie, M. MACRON (un ancien de chez Rothschild), qui est en charge des questions relatives au travail.

Pour la méthode, c'est un retour au milieu du XIX^{ème} siècle, avant qu'on invente un ministère du travail. **Sur le fond, cela risque d'être un retour au début du XIX^{ème} siècle si l'ensemble des mesures prévues dans le projet de loi sont adoptées :**

- Code civil : retour à 1804 et suppression du droit du travail.
- Prud'hommes : la mise à mort.
- Inspection du travail et sanctions aux patrons : toujours moins.
- Facilitation des licenciements.
- Travail du dimanche et de nuit, etc...

Une analyse détaillée du projet de loi est disponible sur notre site internet.